

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
N° Contrat 03477999**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : **VIP RIVIERA SERVICE**
205 Promenade des Anglais
06200 NICE
SIREN 315147389

Assuré : **VIP RIVIERA SERVICE**

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Tourisme Pro

Juridiction et loi applicables : Monde Entier sauf USA/Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Activité principale : Organisation de séjours ou de voyages, Billetterie, Vente de séjours ou de voyages organisés par un Tour Operator, Tourisme d'accueil, Forfaits dynamiques.

Conformément aux dispositions des articles L. 211-18 et R. 211-35 à R.211-40 du Code du Tourisme.
Le souscripteur est assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle / Après Livraison pouvant lui incomber en raison des préjudices causés aux tiers du fait de son activité d'agence de voyages.

10/12/2025

N° Contrat 03477999

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

Page 1/3

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période **du 01/01/2026 AU 31/12/2026**

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC0621, du(des) module(s) n° TAG0621 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Tourisme Pro", n° RCE0621, n° RC10006-PJ0116.

Conformément à l'article R.211-40 du Code du Tourisme, le contrat prend effet au plus tôt le lendemain à 0H du jour de la délivrance de l'immatriculation au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

Conformément à l'article R. 211-39 du Code du Tourisme, en cas de cessation du contrat d'assurance, l'organisme assureur est tenu d'en informer par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception la commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 quinze jours au moins avant la date à laquelle la garantie cessera d'avoir effet. Il doit, dans le même délai, informer l'organisme auprès duquel a été contractée la garantie financière prévue au a du II de l'article L.211-18. »

**Fait à Paris, le 10/12/2025
Pour les Assureurs**



10/12/2025

N° Contrat 03477999

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

TABLEAU DES GARANTIES
Tourisme Pro
RCPAPST/VIP RIVIERA SERVICE

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

| | |
|--|--------------------|
| - Etendue des garanties | 1 500 000,00 Euros |
| Dont : | |
| - Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non | 1 500 000,00 Euros |

RE COURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

| | |
|-------------------------|-----------------|
| - Par année d'assurance | illimité |
| - Par litige | 50 000,00 Euros |

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

| | | |
|---|--------------------|---|
| - Etendue des garanties | 8 000 000,00 Euros | par sinistre |
| Dont : | | |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs | 1 500 000,00 Euros | par sinistre |
| - Dommages immatériels non consécutifs | 500 000,00 Euros | par sinistre |
| - Intoxications alimentaires | 800 000,00 Euros | par sinistre |
| - Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable | 1 500 000,00 Euros | par année d'assurance |
| - Atteintes accidentelles à l'environnement | 800 000,00 Euros | par sinistre |
| - Vol par préposés | 30 000,00 Euros | par sinistre |
| Responsabilité Civile Dépositaire | 30 000,00 Euros | par sinistre et limité à 800 Euros par objet |

10/12/2025

N° Contrat 03477999

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989